



## COMMUNIQUÉ

Le 24 avril 2020

N/Réf. : service communication / Frédéric Alfonsi / communication@ville-evian.fr

Objet : Une aide exceptionnelle versée aux bénéficiaires du quotient familial

### **Une aide exceptionnelle versée aux bénéficiaires du quotient familial**

En ces temps de crise sanitaire qui accentue les difficultés financières des plus fragiles, la Ville va octroyer une aide exceptionnelle à l'ensemble des Evianais bénéficiaires du « quotient familial » par l'intermédiaire du Centre communal d'action sociale. Le C.C.A.S. s'apprête à distribuer aux familles titulaires de la carte « quotient familial » des bons alimentaires à hauteur de 50 € par membre du ménage. Cette disposition concerne environ 160 ménages et près de 300 enfants. Les ménages concernés recevront sous peu un courrier d'invitation à venir les retirer au C.C.A.S. Ceux-ci seront distribués uniquement sur rendez-vous afin de respecter les recommandations de distanciation sociale et sur présentation de la carte « quotient familial ».

